



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,
des Solidarités et de la Protection des Populations**
Service Santé et Protection Animales, Certification
et Environnement

CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE AU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉFINITION DES MESURES DE SURVEILLANCE DE LA TUBERCULOSE BOVINE DANS LA FAUNE SAUVAGE SUITE A LA DÉTECTION D'UN FOYER EN ÉLEVAGE SUR LA COMMUNE DE LIVINHAC LE HAUT

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Rodez, le 23 mai 2023

MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Le projet d'arrêté ainsi que sa note de présentation ont été mis à la disposition du public pendant 21 jours consécutifs entre le vendredi 28 avril et le jeudi 18 mai 2023 inclus sur le site de l'État en Aveyron (<https://www.aveyron.gouv.fr/consultations-en-cours-r204.html>) conformément aux dispositions de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement applicables aux décisions, autres que les décisions individuelles, des autorités publiques susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Durant cette période, le public était invité à communiquer ses observations par voie :

- dématérialisée avec envoi des mails comportant dans leur titre la mention « avis / surveillance faune sauvage tuberculose » sur l'adresse ddetspp-spa@aveyron.gouv.fr ;
- postale en adressant les avis à la DDETSPP – Services SPACE – 9, rue de Bruxelles – BP 3125 – 12031 RODEZ Cedex 9. Une adresse électronique était à disposition pour recueillir les observations :

OBSERVATION DU PUBLIC

Aucune observation n'a été transmise pendant la phase de consultation aussi bien par voie postale que par voie dématérialisée.

